

Déclaration d'accessibilité numérique : musees.aveyron.fr

Organisme responsable : Département de l'Aveyron

Date de publication de la déclaration : juin 2026

Dernière mise à jour : aout 2026

1) Introduction

Le Département de l'Aveyron s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site internet des **Musées de l'Aveyron** accessible à l'adresse : <https://musees.aveyron.fr/>

L'objectif est de permettre à toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités ou leur situation de handicap, d'accéder aux contenus et services numériques proposés par le site.

2) Référentiel applicable

Le site est évalué au regard du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), version 4.1, qui définit les critères techniques permettant de mesurer l'accessibilité des services numériques.

L'accessibilité numérique vise notamment à garantir :

- Une navigation possible au clavier ;
- Une compatibilité avec les technologies d'assistance (lecteurs d'écran, synthèses vocales...) ;
- Une présentation claire et compréhensible des contenus ;
- Des alternatives accessibles aux contenus multimédias ;
- Une consultation possible quel que soit le terminal utilisé.

3) Etat de conformité

Le site **musees.aveyron.fr** est actuellement déclaré : **Non conforme au RGAA 4.1**

Aucun audit de conformité n'ayant été réalisé à ce jour, le niveau de conformité exact ne peut être estimé. L'absence d'un audit RGAA complet ne permet pas d'établir un taux de conformité officiel ni une liste exhaustive des critères respectés ou non respectés.

Une démarche d'évaluation et d'amélioration progressive de l'accessibilité numérique sera engagée.

4) Technologies utilisées pour la réalisation du site

Les technologies utilisées sur le site comprennent notamment :

- CMS Drupal ;
- Composants interactifs dynamiques ;
- Contenus images ;
- Contenus multimédias ;
- Documents disponibles au téléchargement.

5) Environnement de consultation

Le site a vocation à être consultable avec les principaux navigateurs récents et sur différents équipements :

- Ordinateur ;
- Tablette ;
- Smartphone ;
- Outils d'assistance numérique.

Des tests complémentaires devront être réalisés avec différentes configurations afin de vérifier la compatibilité complète avec les technologies d'assistance.

6) Contenus non accessibles

À ce stade, les contenus précisément non accessibles n'ont pas encore été identifiés par un audit RGAA complet. Toutefois, plusieurs catégories de contenus nécessitent une vérification approfondie afin d'identifier d'éventuelles non-conformités.

Exemples de non-conformités :

- Images : Certaines images pourraient ne pas disposer d'un texte alternatif pertinent,
- Couleurs et contrastes : Certains contrastes entre le texte et le fond pourraient être insuffisants. Certaines informations pourraient être transmises uniquement par la couleur.
- Navigation clavier : Tous les éléments interactifs pourraient ne pas être accessibles au clavier.
- Liens : Certains liens pourraient ne pas être suffisamment explicites hors contexte.
- Formulaire : Certains champs peuvent ne pas posséder d'étiquette correctement associée.
- Documents PDF : Les documents PDF proposés au téléchargement peuvent ne pas être accessibles.
- Certains composants JavaScript (menus, carrousels...) peuvent ne pas exposer correctement leurs états via les attributs ARIA.
- Temps et animations : Certaines animations automatiques pourraient ne pas pouvoir être mises en pause.

7) Non-conformités potentielles à vérifier

Les éléments suivants constituent des points de contrôle prioritaires dans le cadre d'un futur audit RGAA.

7.1 Images et alternatives textuelles

Risques identifiés : Certaines images présentes sur le site pourraient ne pas disposer d'une alternative textuelle adaptée.

Les points à vérifier :

- Présence et pertinence d'un attribut alternatif pour les images porteuses d'information ;
- Distinction entre images informatives et images décoratives.

Impact utilisateur : Une personne utilisant un lecteur d'écran pourrait ne pas comprendre le contenu ou la fonction d'une image si celle-ci n'est pas correctement décrite.

7.2 Contrastes et utilisation des couleurs

Risques identifiés : Certains éléments graphiques ou textes pourraient présenter des contrastes insuffisants.

Les points à vérifier :

- Contraste entre le texte et l'arrière-plan ;
- Visibilité des boutons et liens ;
- Ne pas utiliser la couleur unique moyen de transmettre une information.

Impact utilisateur : Les personnes ayant une déficience visuelle ou une perception réduite des contrastes pourraient rencontrer des difficultés de lecture ou de navigation.

7.3 Navigation au clavier

Risques identifiés : Certains éléments interactifs pourraient ne pas être entièrement accessibles sans utilisation de souris.

Les points à vérifier :

- Accès aux menus avec le clavier ;
- Navigation logique avec la touche tabulation ;
- Présence d'un indicateur visible du focus clavier ;
- Possibilité de fermer les fenêtres ou éléments interactifs au clavier.

Impact utilisateur : Les personnes ne pouvant pas utiliser une souris pourraient être empêchées d'accéder à certaines fonctionnalités.

7.4 Structure et organisation des pages

Risques identifiés : La structure HTML des pages pourrait nécessiter des améliorations.

Les points à vérifier :

- Présence d'un titre principal unique (balise H1) ;
- Cohérence de la hiérarchie des titres ;
- Utilisation correcte des listes ;
- Identification des zones principales de navigation.

Impact utilisateur : Les utilisateurs de lecteurs d'écran utilisent la structure des pages pour se repérer rapidement.

7.5 Liens et navigation

Risques identifiés : Certains liens pourraient manquer de précision.

Les points à vérifier :

- Intitulés explicites des liens ;
- Visibilité du lien ;
- Indication des ouvertures dans une nouvelle fenêtre.

Impact utilisateur : Une personne utilisant une technologie d'assistance pourrait avoir des difficultés à comprendre la destination d'un lien. Il peut parfois être difficile de s'informer et d'aller au bout de ses recherches si le lien n'est pas bien visible.

7.6 Formulaires

Risques identifiés : Les formulaires présents sur le site devront être contrôlés.

Les points à vérifier :

- Association correcte entre champs et libellés ;
- Indication claire des champs obligatoires ;
- Messages d'erreur compréhensibles ;
- Conservation des informations saisies en cas d'erreur.

Impact utilisateur : Une mauvaise structuration peut empêcher certaines personnes de compléter correctement un formulaire.

7.7 Documents téléchargeables

Risques identifiés : Les documents PDF ou autres fichiers proposés au téléchargement peuvent présenter des problèmes d'accessibilité.

Les points à vérifier :

- Attention aux formats inaccessibles (ex : scan...) ;

- Utilisation correcte des titres ;
- Présence d'alternatives pour les documents complexes (ex : mettre une retranscription pour des graphiques).

Impact utilisateur : Un document PDF non accessible peut être impossible à consulter avec un lecteur d'écran. L'image d'un graphique peut être illisible, il faut l'accompagner d'un texte explicatif.

7.8 Contenus multimédias

Risques identifiés : Les contenus audio et vidéo doivent faire l'objet d'une vérification.

Les points à contrôler :

- Présence de sous-titres pour les vidéos ;
- Description audio des contenus importants ;
- Lecteur multimédia accessible au clavier.

Impact utilisateur : Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent être privées d'une partie du contenu.

8) Plan d'amélioration

Afin d'améliorer progressivement l'accessibilité du site, le Département de l'Aveyron prévoit les actions suivantes :

Action 1 : Analyse du site, réinterroger ses fonctions...

Une analyse du site musees.aveyron.fr sera réalisée au même moment que l'AMO programmée pour analyser la communication digitale et le site aveyron.fr du Département de l'Aveyron. Le site pourra potentiellement être fusionné avec le site principal de la collectivité (une analyse des besoins doit être réalisée). L'avenir du site sera questionné.

Action 2 : Correction des anomalies

Au quotidien, des mises à jour sont réalisées sur le site. L'objectif est de rendre le site <https://musees.aveyron.fr/> le plus accessible possible au fur et à mesure du temps.

Les corrections porteront en priorité sur :

- Les blocages empêchant l'accès aux contenus ;
- Les alternatives textuelles ;
- Les contenus indispensables aux utilisateurs.

Action 3 : Sensibilisation des contributeurs

Les équipes éditoriales seront accompagnées afin de garantir :

- La rédaction de contenus accessibles ;

- La création d'images correctement renseignées ;
- La publication de documents accessibles.

Action 4 : Suivi régulier

Une veille sera mise en place afin de maintenir l'accessibilité lors :

- Des évolutions graphiques ;
- Des nouvelles fonctionnalités ;
- Des ajouts de contenus.

9) Etablissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 04/04/2025. Elle a été mise à jour le 11/08/2026. Cette déclaration sera mise à jour chaque année.

10) Outils pour évaluer l'accessibilité

- Colour Contrast Analyser : outil pour connaître l'accessibilité des couleurs
- Headingsmap : un outil pour vérifier le plan du document
- Scolarius : permet de connaître le niveau de langage employé (Initié, Universitaire, Collégial, Secondaire, Primaire)

11) Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

Nous n'avons pas réalisé d'audit, mais une analyse préalable en interne sur diverses pages du site, nous permettant ainsi de connaître les axes d'amélioration. De nombreux éléments à améliorer sont ainsi cités dans la partie présente ci-dessus « contenus non accessibles ».

12) Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le Département de l'Aveyron à l'adresse mail contact.accessibilite@aveyron.fr, directement depuis le site internet [Contacter un service du Département](#) pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Ce contact est mis en place afin de permettre à chacun d'accéder aux informations présentes sur le site web.

13) Voies de recours

Si un utilisateur constate un défaut d'accessibilité l'empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, qu'un signalement soit effectué sans réponse de notre part, l'individu est en droit de faire parvenir ses doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont mis à disposition :

- [Écrire un message au Défenseur des droits](#)
- [Contacter le délégué du Défenseur des droits dans sa région](#)

- Envoyer un courrier par la poste
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07
Site internet : <https://www.defenseurdesdroits.fr/>

Document établi pour le site <https://musees.aveyron.fr/>

Version : 2

Date : 11/08/2026